



VILLE DE BRETEUIL SUR NOYE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Imposée aux Départements depuis 1982, la Loi du 6 février 1992 a étendu aux communes de 3500 habitants et plus, ainsi qu'aux Régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée (art. L2312-1, L3312-1, L4311-1 et L5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le débat d'orientation budgétaire n'a toutefois aucun caractère décisionnel. Sa tenue permet d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante et donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la commune.

Modifications liées à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 Article 107 « Amélioration de la transparence financière »

- Lorsqu'un site internet de la commune existe, le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne.*
- 2 mois avant l'examen du budget, le maire des communes de plus de 3 500 habitants présente au conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Il est désormais pris acte par une délibération spécifique du débat au conseil municipal.*

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Ce rapport, premier de la mandature 2020-2026, est proposé à la commission de finances et sera présenté au Conseil Municipal du 5 novembre 2020, en préambule d'un vote du budget primitif 2021 avant la fin de l'année 2020.

1. Contexte général : situation économique et sociale

1.1. Situation globale

1.1.1. Zone euro :

« *Coronavirus : vivre avec l'incertitude* » : La production mondiale s'est effondrée au premier semestre de 2020 tandis que la pandémie de COVID-19 s'installait, les reculs enregistrés ayant été supérieurs à un cinquième dans certaines économies avancées et de marché émergentes. Sans les mesures de soutien adoptées promptement par les pouvoirs publics dans toutes les économies, la contraction de la production aurait été nettement plus importante.

La production s'est rapidement redressée à la suite de l'assouplissement des mesures de confinement et du redémarrage de l'activité, mais la reprise mondiale s'est quelque peu essoufflée, pendant les mois d'été.

Les dépenses des ménages consacrées à de nombreux biens durables ont rebondi relativement vite, mais les dépenses de services, en particulier ceux qui exigent une proximité immédiate entre travailleurs et consommateurs et les voyages internationaux, sont restées faibles. Le nombre d'heures travaillées a sensiblement diminué partout, mais les dispositifs publics de soutien ont contribué à préserver les revenus des ménages.

L'investissement des entreprises et le commerce international sont restés faibles, freinant le redressement de la production manufacturière dans de nombreuses économies exportatrices.

Une incertitude considérable entoure les perspectives, et les prévisions dépendent des hypothèses retenues concernant la propagation du virus COVID-19 et l'évolution de l'action publique.

Ces prévisions supposent que des vagues locales sporadiques d'infections se poursuivraient, et qu'elles donneraient lieu à des interventions locales ciblées plutôt qu'à des confinements nationaux ; par ailleurs, il a été présumé qu'un vaccin ne serait largement disponible qu'à la fin de 2021.

Le PIB mondial devrait diminuer de 4,5 % cette année, avant de se redresser pour augmenter de 5 % en 2021. La baisse de la production mondiale en 2020 est plus modeste qu'on ne s'y attendait, quoique sans précédent dans l'histoire récente, mais elle dissimule des écarts considérables entre pays, les chiffres ayant été révisés à la hausse pour la Chine, les États-Unis et l'Europe, tandis qu'ils sont inférieurs à ce que l'on anticipait en Inde, au Mexique et en Afrique du Sud.

Dans la plupart des économies, le niveau de la production à la fin de 2021 devrait rester en deçà de celui auquel il s'établissait à la fin de 2019, et nettement inférieur à ce qui était prévu avant la pandémie, soulignant le risque que les coûts de la pandémie s'inscrivent dans la durée.

Si la menace du coronavirus se dissipe plus rapidement que prévu, le raffermissement de la confiance pourrait stimuler fortement l'activité mondiale en 2021. Néanmoins, une résurgence plus vigoureuse de la pandémie, ou des mesures d'endiguement plus strictes, pourraient amputer de 2 à 3 points de pourcentage le taux de croissance mondiale en 2021, se traduisant par une montée du chômage et une période prolongée d'atonie de l'investissement dans l'emploi et de garantie de ressources pour limiter les coûts durables de la crise et favoriser le redéploiement nécessaire des ressources vers les secteurs en expansion.

Un renforcement de la coopération mondiale visant à préserver l'ouverture des frontières ainsi que la liberté des échanges et de l'investissement et la libre circulation des équipements médicaux, est essentiel pour atténuer les effets économiques de l'épidémie et éradiquer le virus dans toutes les régions du monde, ainsi que pour accélérer la reprise économique.

Source : prévisions économiques de l'OCDE - Rapport intermédiaire septembre 2020

1.1.2. France :

Le PIB en France se contracterait de 8,7 % en 2020. Après le creux du deuxième trimestre et un fort rebond au troisième trimestre, le redressement serait ensuite plus progressif sur 2020-2022. Le niveau d'activité de fin 2019 serait retrouvé début 2022, avec une remontée du PIB de 7,4 % en 2021 et de 3,0 % en 2022. La détérioration du marché du travail serait ainsi un peu moins marquée, même si elle resterait importante avec fin 2020 un recul de l'emploi total d'environ 800 000 postes sur un an. En 2021 et 2022 à l'inverse, plus de 700 000 emplois seraient recréés en net. Les aléas pouvant affecter ce nouveau scénario central restent cependant importants, compte tenu notamment du maintien de larges incertitudes sur l'évolution de la situation sanitaire.

Source : Banque de France : Projections macroéconomiques France

1.1.3. Projet de Loi de finances 2021 :

Impact de la crise sanitaire sur les finances locales : Promulguée cet été, la troisième loi de finances rectificative a mis en place un "filet de sécurité" pour les communes et les intercommunalités qui sont confrontées cette année à une réduction significative de leurs recettes fiscales et domaniales.

À ce stade, le projet de budget pour 2021 prévoit l'inscription de 1,2 milliard d'euros afin de financer le second acompte ou le solde devant être versé dans le cadre de ces dispositifs. La mise en œuvre de ces derniers est prévue au titre du seul exercice 2020. Il n'est pas prévu de reconduction en 2021 de la clause de sauvegarde en faveur du bloc communal. Au total, le PLF 2021 ne met en place aucun nouveau dispositif d'aide.

Impôts de production : le PLF met en œuvre la réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels. Les associations d'élus locaux ont reçu la confirmation que la compensation accordée aux communes et aux EPCI prendra en compte l'évolution des bases.

Dotations de l'État : Malgré la crise qui touche les finances publiques, l'État accordera en 2021 le même montant de dotation globale de fonctionnement (DGF) que cette année, conformément aux engagements pris par l'exécutif en début de mandat. À l'intérieur de l'enveloppe, la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) doivent augmenter chacune de 90 millions d'euros, exactement comme en 2020. Pour financer la croissance de certaines dotations. Quant à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), elles doivent s'élever respectivement à 1,046 milliard et 570 millions d'euros l'an prochain.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Pour rappel, la DSIL a été abondée d'1 milliard d'euros en 2020. Cette mesure de la loi de finances rectificative du 30 juillet est déjà mise en œuvre dans le cadre du plan de relance (Oise : enveloppe de 8,4 md€).

Fiscalité locale : Le PLF 2021 doit apporter des ajustements à la fiscalité locale. Principale recette concernée : la taxe locale sur la consommation finale d'électricité. Afin que la France se conforme à une directive européenne, la loi avait réformé en 2010 cette taxe qui bénéficie aux communes et aux départements. L'histoire se répète, puisqu'une fois encore, pour des raisons liées aux règles européennes, la taxe locale doit être "centralisée totalement". Elle deviendrait une quote-part de la taxe nationale sur l'électricité. Les collectivités conserveraient le produit lié à cette recette. Mais celles qui bénéficiaient encore de la possibilité d'augmenter la taxe devront renoncer à cette faculté. Toutefois, les dispositions du PLF offrirait aux collectivités un "petit effet d'aubaine". Un autre article du projet de texte prévoit une réforme des modalités de recouvrement de la taxe d'aménagement, puisque la direction générale des finances publiques (DGFiP) deviendrait la seule administration en charge de cette mission (aujourd'hui, les directions des territoires interviennent également).

Sources : PLF 2021 / la Gazette des communes – oct 2020

2. Situation de la collectivité

2.1. Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité

Les résultats définitifs de l'exercice 2020 ne sont, bien évidemment pas connus à ce jour. De plus, le contexte si particulier et totalement inédit de la crise « COVID » a semé le trouble à de multiples niveaux pour l'ensemble des collectivités ; la commune de Breteuil n'échappe pas à cette règle. Le contexte évolutif de cette pandémie, pour l'heure, non éradiquée, laisse présager un avenir budgétaire fait d'interrogations.

Par ailleurs, compte tenu du choix communal de procéder au vote du budget primitif en n-1, soit, mi décembre de chaque année, il est impossible d'intégrer les résultats du CA précédent. Seule une évaluation reste envisageable, quand bien même, au moment de la construction du budget, l'exercice précédent n'est pas terminé. La commune peut toutefois s'appuyer sur une rigueur désormais entrée dans son ADN pour dégager de réelles marges de manœuvre en fonctionnement, un niveau très pertinent d'aides financières en investissement, une dette assumée et baissière. Dès lors une programmation cohérente est envisageable sur le moyen terme, à tout le moins, sur la durée du nouveau mandat ; il est donc possible, malgré le contexte, de dégager de véritables tendances.

Pour 2021, la commune va accentuer ses efforts sur différents programmes structurants en cours d'étude et / ou d'évaluation (2nde phase du centre ville, réhabilitation de l'église, vestiaires du stade, dernière phase de reprise de l'éclairage public),

Les finances de la commune sont orientées en fonction des critères suivants :

- Poursuite des efforts de gestion pour assurer une épargne brute suffisante au financement des investissements en évitant le recours à l'emprunt ;



- Stratégie sur le résultat pour détermination de la capacité résiduelle d'investissement tout en conservant un fond de roulement équivalent à 2,5 mois à minima de dépenses réelles de fonctionnement ;
- Planification pluriannuelle de certains investissements.

2.1.1. Recettes de fonctionnement

2.1.1.1. Fiscalité

	Retrospective					Prospective	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Base cotisation foncière (CFE)	1 678 500	1 730 162	1 698 921	1 807 031	0		
Evolution n-1	9,62%	3,08%	- 1,81%	6,36%	- 100,00%		
Taux de CFE (ex TP)	19,75%	19,75%	19,75%	19,75%	19,75%		
Evolution n-1	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	- 100,00%		
Produit de la CFE (ex TP)	331 504	341 707	335 537	356 889	0		
Evolution n-1	9,62%	3,08%	- 1,81%	6,36%	- 100,00%		
Base taxe d'habitation	4 080 983	3 930 026	3 954 973	3 982 916	3 997 086	4 107 000	4 107 000
Evolution n-1	4,44%	- 3,70%	0,63%	0,71%	0,36%	2,75%	0,00%
Taux taxe d'habitation	16,20%	16,20%	16,20%	16,20%	16,20%	16,20%	16,20%
Evolution n-1	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Produit de la taxe d'habitation	661 119	636 664	640 706	645 232	647 528	665 334	665 334
Evolution n-1	4,44%	- 3,70%	0,63%	0,71%	0,36%	2,75%	0,00%

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Base taxe foncière sur le bâti	4 158 114	4 162 978	4 187 060	4 364 553	4 510 854	4 570 000	4 624 840
<i>Evolution n-1</i>	2,00%	0,12%	0,58%	4,24%	3,35%	1,31%	1,20%
Taux taxe foncière sur le bâti	22,88%	22,88%	22,88%	22,88%	21,88%	21,88%	21,88%
<i>Evolution n-1</i>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	- 4,37%	0,00%	0,00%
Produit de la taxe foncière sur le bâti	951 376	952 489	957 999	998 610	986 975	999 916	1 011 915
<i>Evolution n-1</i>	2,00%	0,12%	0,58%	4,24%	- 1,17%	1,31%	1,20%

Base taxe foncière sur le non bâti	93 781	94 533	94 381	95 227	96 868	98 000	99 176
<i>Evolution n-1</i>	2,26%	0,80%	- 0,16%	0,90%	1,72%	1,17%	1,20%
Taux taxe foncière sur le non bâti	46,63%	46,63%	46,63%	46,63%	45,63%	45,63%	45,63%
<i>Evolution n-1</i>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	- 2,14%	0,00%	0,00%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	43 730	44 081	44 010	44 404	44 201	44 717	45 254
<i>Evolution n-1</i>	2,26%	0,80%	- 0,16%	0,90%	- 0,46%	1,17%	1,20%

Produit des taxes directes (73111)	1 987 730	1 974 941	1 978 252	2 045 135	1 678 704	1 709 967	1 722 503
<i>Evolution n-1</i>	4,02%	- 0,64%	0,17%	3,38%	- 17,92%	1,86%	0,73%
Rôles supplémentaires	4 815	3 217	6 263	3 382	1 436	0	0
Surtaxe sur les logements vacants	8 907	9 835	11 501	9 442	11 271	0	0
Produit des contributions directes	2 001 452	1 987 993	1 996 016	2 057 959	1 691 411	1 709 967	1 722 503
<i>En Euros par habitant</i>	436	433	435	441	380	384	387
<i>Evolution n-1</i>	1,81%	- 0,67%	0,40%	3,10%	- 17,81%	1,10%	0,73%

Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFIP. Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

Pour 2019, la commune a baissé d'un point la taxe sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti rendant un total de 46 077 Euros de fiscalité aux contribuables, et ce, chaque année.

Compte tenu de sa gestion, la commune n'envisage pas de hausse de la fiscalité locale 2021 ; sachant que le produit de la fiscalité communale n'augmentera que sous l'effet de l'évolution physique des bases, estimée à 1.20%.

2.1.1.2. Concours de l'Etat

	Retrospective					Prospective	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Atténuation de charges (chap 013)	142 079	143 341	143 470	129 670	114 089	80 000	80 000
Produit des taxes directes (73111)	1 987 730	1 974 941	1 978 252	2 045 135	1 678 704	1 709 967	1 722 503
Rôles supplémentaires	4 815	3 217	6 263	3 382	1 436	0	0
Surtaxe sur les logements vacants	8 907	9 835	11 501	9 442	11 271	0	0
Cotisation sur la valeur ajoutée (art 73112)	189 986	242 186	227 031	229 769	0	0	0
Taxe sur les surfaces commerciales (art 73113)	136 595	133 955	163 808	135 855	0	0	0
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (art 73114)	34 444	35 324	36 146	33 917	0	0	0
Fonds national de garantie individuel de ressources (art 7323)	54 000	54 000	54 000	53 942	53 983	50 000	50 000
Attribution de compensation (art 7321)	48 291	42 667	31 006	31 317	788 529	788 529	788 529
FPIC (art 73223)	48 276	48 276	48 204	50 051	55 963	55 104	50 000
Autres taxes (Autres articles chap 73)	0	2 967	37 966	63 126	5 181	5 181	5 000
DGF, dotation forfaitaire (art 7411)	756 566	669 984	623 850	621 457	463 142	451 314	450 000
Dotation de solidarité rurale (art 74121 et 74122)	279 908	315 925	361 759	383 879	428 666	463 382	450 000
Dotation nationale de péréquation (art 74127)	60 112	63 321	60 205	65 137	58 623	65 962	58 000
FCTVA (art 744)	0	0	0	13 333	2 214	0	0
Compensations fiscales (art 748)	151 409	155 923	148 335	136 515	146 644	146 850	125 000
Dotation de compensation de la réforme de la TP (art 748313)	28 394	28 394	28 394	28 394	25 609	24 156	20 000
Autres dotations (autres articles chap 74)*	5 030	5 030	5 030	8 580	12 130	13 558	5 000

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Nota : la mise en place, en 2019 de la FPU (fiscalité professionnelle unique), adoptée le 3 décembre 2018 par la Communauté de Communes de l'Oise Picarde, à eue pour conséquences la perte de la CVAE, TASCOM et IFER, ainsi que la part salaire de la DGF au profit de l'EPCI. Ces pertes communales sont néanmoins reversées par l'EPCI dans le cadre des attributions de compensations, mais figées aux montants de l'année d'adoption, soit 2018.

Autres dotations 2020 : Dotations titres sécurisés (passeports / CNI). Il convient de prendre en compte, pour 2020, les dotations supplémentaires suivantes : compensation au titre des élections municipales (organisation et mise sous plis), compensation « masques COVID », et compensation « service minimum d'accueil » (grèves scolaires).

2.1.1.3. Autres recettes (produits des services)

	Rétrospective					Prospective	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produits des services	199 205 €	210 407 €	218 065 €	241 288 €	224 802 €	175 800 € *	175 800 €
en € / hbt	43 €	46 €	47 €	39 €	37 €	37 €	37 €
évolution	-11,51%	5,62%	3,64%	10,65%	-6,83%	-21,80%	-

*À l'heure de rédaction des présentes : les recettes enregistrées pour 2020 sont de 98 605 Euros.

Ventilation des recettes : exemple de l'exercice 2019

Libellé	Réalisé	%ge
Concessions cimetières & redevances funéraires	4 500,00 €	2,00%
Occupation du domaine public	19 008,66 €	8,46%
Ecole de musique	25 501,00 €	11,34%
Bibliothèque	1 080,39 €	0,48%
Centre Jules Verne	13 757,00 €	6,12%
Recettes de loisirs & sportives	2 703,00 €	1,20%
Restauration scolaire & divers périscol.	71 362,00 €	31,74%
Autres prestations de services	702,00 €	0,31%
Locations diverses	6 594,00 €	2,93%
Refacturation aux budgets annexes	16 701,91 €	7,43%
Refacturation prestations mutualisées	2 910,43 €	1,29%
Refacturation personnel centre social	18 746,46 €	8,34%
Frais scolarité & divers	41 235,04 €	18,34%

Les produits des services s'appuient sur des tarifs votés par le conseil municipal (restaurant scolaire, médiathèque, ateliers théâtre, école de musique), des refacturations de personnel (mises à disposition du centre social, du ccas, ou agents travaillant dans le cadre des budgets « énergies renouvelables » ou « eau & assainissement ») ou de prestations (ex : déneigement des zones transférées dans le cadre de la FPU à la CCOP). Les occupations du domaine public s'appuient sur des tarifs pré fixés par l'Etat notamment dans le cadre des réseaux de transport d'énergies (électricité, gaz) ou via des conventions de concessions (réseau de chaleur biomasse).

Concernant l'exercice 2020, compte tenu des conditions de confinement, certaines de ces recettes subiront une baisse drastique (restaurant scolaire, ateliers théâtre, séjours sportifs).

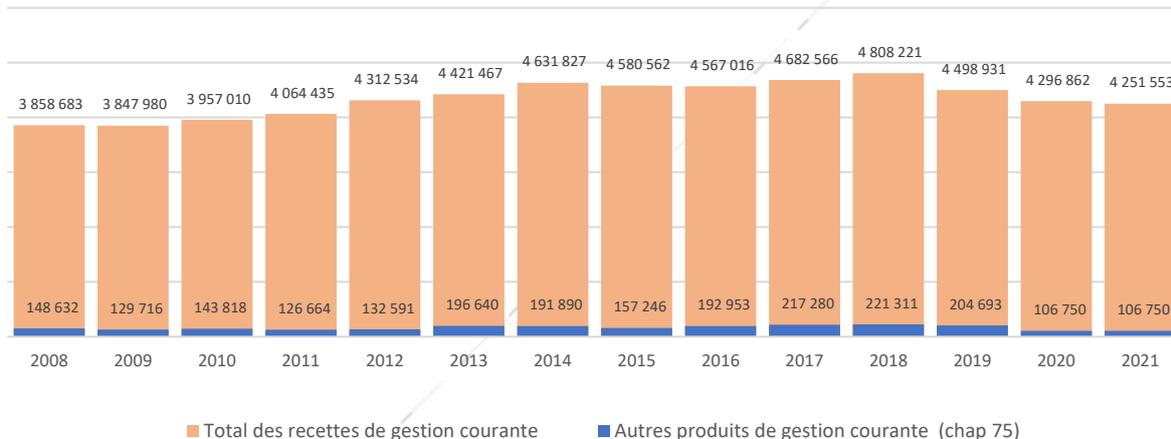
A noter : l'école de musique, ayant pu faire, pour certains instruments, l'objet de cours en télétravail, l'intégralité des paiements, bien que suspendus, a été réalisée ; en effet, les cours non dispensés ont été rattrapés, dans leur grande majorité, sur la période estivale. Au niveau des manifestations sportives, pour la seconde année consécutive, l'arc'athlon a dû être annulé.

	Rétrospective					Prospective	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Loyers, locations, fermages	157 246 €	192 953 €	217 280 €	221 311 €	204 693 €	106 000 €	106 000 €
évolution	-22,03%	18,51%	11,20%	1,82%	-7,51%	-47,85%	-

En 2019, un fléchissement des recettes s'est fait ressentir, ceci étant essentiellement dû à la baisse des loyers perçus par les professionnels de santé désormais dans la MSP de Breteuil depuis avril 2019 ; par ailleurs, en 2020, de nouvelles pertes de recettes sont constatées, la principale, prévue, étant liée à la cession du bâtiment industriel du 103, de la rue d'Amiens. Sur ce dossier spécifique, la Commune avait favorisé l'installation d'une entreprise avec un accord sur un loyer de 3900 Euros mensuels hors taxes pendant quatre années, soit jusque la date prévisionnelle de cession en mars 2020. Compte tenu des règles de confinement, la cession n'a pu être réalisée qu'au cours du mois d'août 2020.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Proportion des "autres produits de gestion courante" sur les recettes de gestion courantes



Il est important de noter que ces recettes dites « autres produits de gestion courante » (chap 75) seront, en 2020, les plus faibles enregistrées depuis 2008. Cependant, cette baisse reste à pondérer au regard des cessions réalisés, mais aussi et surtout à l'effort consenti pour préparer l'accueil des professionnels de santé dans l'attente de l'ouverture de la MSP ; en effet, des locaux avaient été mis à leur disposition pour ce projet (salle Bérégovoy, salles du 43, rue de Paris, Espace rue Quéstel). Il convient également d'indiquer les difficultés rencontrées à opérer des renouvellements de locataires au niveau du collectif du 29, rue des écoles ; de surcroît, l'incertitude liée au devenir des espaces Bérégovoy et 43, rue de Paris, ont rendu nécessaire un « stand by » de quelques mois. Enfin, en cette année 2020, la commune a dû subir le non paiement de certains loyers pour lesquels un recouvrement est recherché.

2.1.2. Dépenses de fonctionnement

2.1.2.1. Dépenses de personnel

Charges de personnel	Rétrospective					Prospective	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
64111 rémunération principale	920 491	913 717	861 359	851 297	855 956	863 520	880 790
64131 rémunérations	111 094	119 052	124 222	140 907	112 616	116 108	116 689
6416 emplois insertion	164 839	162 450	140 341	118 020	133 094	127 884	128 523
Autres (charges)	725 890	721 728	726 978	744 057	757 845	792 776	796 740
TOTAL	1 922 314	1 916 947	1 852 900	1 854 281	1 859 511	1 900 288	1 925 288
Variation	+0.86%	-0.28%	-3.34%	+0.07%	+0.28%	+2.20%	+1.32%

Repère :

En € / hab	Montant en € par habitant pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
Charges de personnel	382	399	478	438

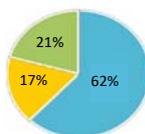
Régime fiscal : FPU - communes de 3500 à 5000 habitants
Source : analyse DGFIP 2019

La maîtrise des frais de personnel constitue un enjeu crucial pour les collectivités locales, on constatera d'ailleurs une légère hausse de cette masse salariale pour Breteuil à hauteur de 0.30% sur l'ensemble du précédent mandat. Pour aller plus loin, la Ville de Breteuil a engagé un audit interne dont l'objectif est de faire le point sur la capacité de la collectivité à mettre en œuvre son projet municipal au regard de l'organisation de ses services et de ses compétences internes. A ce titre, la formalisation de nouvelles procédures sera réalisée ainsi qu'une refonte des fiches de postes et de l'organigramme.

En matière de temps de travail, la règle strictement appliquée est le respect de la législation horaire actuellement en vigueur, soit, une base de 1607 heures annuelles.

Les dépenses de personnel, inscrites au chapitre 012, sont synthétisées de la façon suivante* :

58 agents employés par la collectivité, dont
 36 fonctionnaires ■
 10 contractuels permanents ■
 12 contractuels non permanents ■



À Noter : 70% des contractuels sont en CDI

100% des contractuels non permanents sont recrutés dans le cadre d'un emploi aidé.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Répartition par filière et par statut :

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	25%	10%	22%
Technique	50%		39%
Culturelle	3%	70%	17%
Sportive	3%	10%	4%
Médico-sociale	3%	10%	4%
Police	11%		9%
Incendie			
Animation	6%		4%

*Source : bilan social 2019

Objectifs 2021, chapitre 012 :

- Un effectif stabilisé
- Intégration des avancements annuels d'échelon et de grade
- Créations éventuelles de postes dans les domaines administratif, informatique, technique et de sécurité

2.1.2.2. Subventions

Aides en faveur des associations locales :

Subventions versées (6574)	Rétrospective					Prospective	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	286 323	295 084	285 966	282 301	312 101	332 500	332 833
évolution	-2.55%	+3.06%	-3.09%	-1.28%	+10.56%	+6.54%	+0.10%
En € par habitant	62	64	62	61	70	75	75

Objectifs 2021, article 6574 :

- Pas de minoration « COVID » des aides financières à l'action associative de type social, sportif ou culturel : maintien
- Réflexions sur la mise en place d'une aide « reconfinement » en faveur de certains professionnels

2.1.2.3. Autres dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général (chap. 011)	Rétrospective					Prospective	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	1 053 296	920 228	958 866	929 909	991 310	1 025 190	1 029 633
Évolution	+6.18%	-12.63%	+4.20%	-3.02%	+6.60%	+3.42%	0.43%

On enregistre une montée en puissance « contrôlée » des charges à caractère général ; ces dernières constituent le « niveau de vie » de la commune. Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement contenues dans ce chapitre sont prévisionnellement de 85 %. On peut estimer que plus de 80% des prévisions budgétaires dans ce cadre sont des prévisions atteignables, tandis que certaines dépenses relèvent de l'imprévisibilité (besoins aléatoires en combustibles, dégradation de mobilier urbain, entretien ponctuel du patrimoine, ...). Une légère progression de ce type de dépenses est prévue pour 2021. On observera une relative stabilité des charges à caractère général sur les cinq dernières années. Mais cette stabilité apparente doit être corrigée au regard des évolutions dans la manière de rendre le service public sur la période (ex : changement de prestataire en restauration scolaire afin d'augmenter la qualité servie et la traçabilité des aliments = + 1 € HT par repas, soit un total de 28 000 € supplémentaire par rapport à 2020).

A noter : il reste encore des arbitrages à réaliser avant le vote du budget primitif.

Objectifs 2021 du chapitre 011 :

- Maintenir un effort soutenu sur la maîtrise de nos dépenses afin de s'assurer des marges de manœuvre pour la réalisation de nos investissements
- Poursuivre l'effort systématique de négociation de nos achats et réflexions sur la contractualisation de prestations réservées
- Intégrer les diverses augmentations (fluides, carburants, frais de nettoyage des locaux) et prévoir l'imprévisible (contentieux, entretien et réparations bâtiments publics).

2.1.2.4. Intérêt de la dette

Dette par type de risque

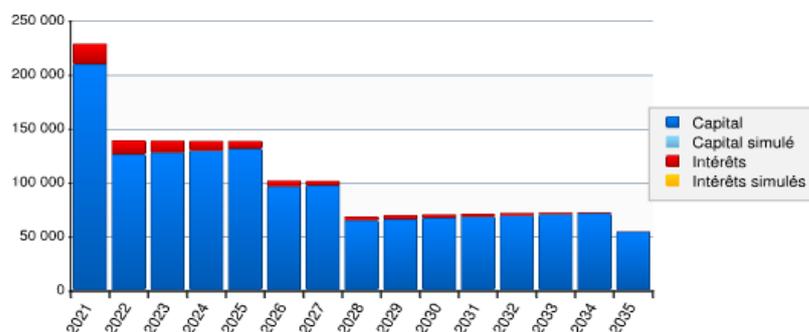
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	405 722.19 €	28.25%	3.70%
Variable	955 850.08 €	66.55%	0.19%
Barrière	75 741.75 €	5.20%	4.33%
Ensemble des risques	1 436 314.02 €		1.40%

Au 1^{er} janvier 2021, la dette de la Commune de Breteuil est exposée à hauteur de 66.55% (61.60% en 2020) à des taux variables pour un taux moyen annuel de 0.19%. Les taux fixes représentent 28.25% de la dette pour un taux moyen de 3.70 % ; les 5.20% restants sont constitués de taux dits

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

« barrière ». Ce type de taux, établi à 4.33 %, peut évoluer en fonction de l'indice Euribor et ne peut en aucun cas dépasser le seuil de 5.5 %. La charte de bonne conduite (charte Gissler) indique un risque très faible sur 94.80 % (90.91% en 2020) de la dette communale.

Profil d'extinction de la dette communale au 1^{er} janvier 2021



2.1.3. Section d'investissement

2.1.3.1. Dette

L'encours de dette représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

En 2021, la commune déboursera 228 651.82 Euros d'annuité.

Conformément aux engagements pré électoraux, le recours à l'emprunt ne sera pas recherché, dans la mesure du possible, sur l'ensemble du mandat en cours, à tout le moins, dans la mesure où une épargne suffisante sera dégagée.

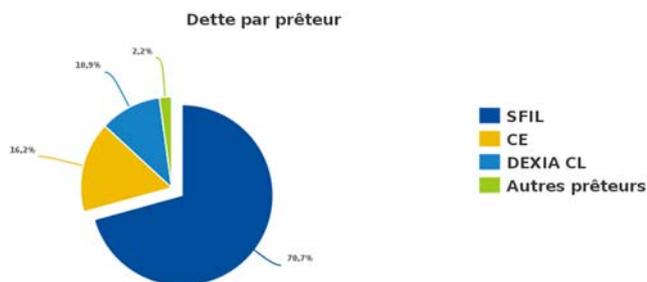
L'annuité en capital pour 2021 est de 209 667.44 Euros pour un capital restant dû de 1 236 843.57 Euros. On notera un net fléchissement de l'annuité à partir de 2022.

La Ville de Breteuil présente un niveau d'endettement par habitant qui est, en moyenne de 46,8 % inférieur à la valeur moyenne de la strate (52 Euros en 2018 contre 111 euros en moyenne pour les communes de même strate).

Cela permet de préserver la capacité d'emprunt d'autant que le ratio de désendettement est un ratio sous surveillance.

La dette de la commune est répartie sur les établissements suivants :

Prêteur	Montant emprunté	CRD	Annuité totale	En Intérêts	En Capital
CAF	41 784,00	11 142.40	2 785.60	0.00	2 785.60 €
CAISSE D'EPARGNE	500 000,00	233 333.44	43 403.32	10 070.00	33 333.32
CREDIT AGRICOLE	100 000,00	10 893.07	11 121.82	228.75	10 893.07
DEXIA CL	418 202,00	150 353.28	33 758.24	3 822.35	29 935.89
SFIL CAFFIL	2 621 125,27	1 030 591.83	137 582.42	4 862.86	132 719.56
TOTAL	3 681 111,27	1 644 269.05 €	228 651.40	18 983.96	209 667.44



2.1.3.2. Recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement 2021 sont estimées à 1 612 864 Euros ; Ce chiffre reste à pondérer au regard du cadre de certaines aides financières non connues à ce stade (ex : DETR, DSIL), mais aussi et surtout au regard du caractère non définitif de certains projets d'investissement.

2.1.3.3. Dépenses d'investissement

Le montant des dépenses réelles d'investissement 2021 seraient évaluées à 4 658 805 € auquel il y a lieu d'ajouter le remboursement du capital de la dette (209 667 € €).

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

2.1.3.4. Synthèse

Situation économique et financière de la commune

	Rétrospective					Prospective	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produit des contributions directes	2 001 452	1 987 993	1 996 016	2 057 959	1 691 411	1 709 967	1 722 503
Fiscalité transférée	415 025	465 465	480 985	453 483	53 983	50 000	50 000
Fiscalité indirecte	294 728	240 760	306 420	344 799	987 969	970 814	956 529
Dotations	1 370 827	1 326 096	1 320 331	1 359 711	1 221 985	1 217 164	1 168 500
Autres recettes d'exploitation	513 669	722 862	613 361	665 137	972 616	1 027 895	362 639
Total recettes réelles de fonctionnement	4 595 700	4 743 176	4 717 112	4 881 090	4 927 963	4 975 841	4 260 171

Charges à caractère général (chap 011)	1 053 296	920 228	958 866	929 909	991 310	1 025 190	1 029 633
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	1 922 314	1 916 947	1 852 900	1 854 281	1 859 511	1 900 288	1 925 288
Autres charges de gestion courante (chap 65)	557 729	570 324	565 197	600 935	453 621	448 550	450 043
Intérêts de la dette (art 66111)	61 530	51 835	44 590	38 723	32 618	35 628	32 201
Autres dépenses de fonctionnement	83 352	18 583	3 679	5 797	147 341	3 374	3 653
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 678 221	3 477 917	3 425 231	3 429 644	3 484 401	3 413 030	3 440 818

Epargne de gestion	979 009	1 159 973	1 323 821	1 490 168	1 159 404	933 182	851 554
Intérêts de la dette	61 530	51 835	44 590	38 723	32 618	35 628	32 201
Epargne brute	917 479	1 108 138	1 279 231	1 451 445	1 126 786	897 554	819 353
Remboursement capital de la dette	204 702	200 543	202 293	204 079	203 117	207 766	209 667
Epargne nette	712 777	907 595	1 076 938	1 247 366	923 669	689 789	609 686

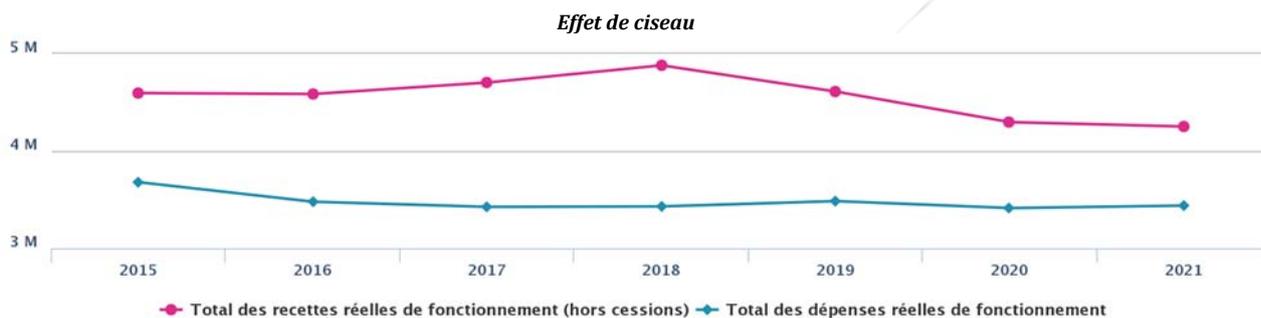
FCTVA (art 10222)	47 357	60 857	0	195 051	342 784	203 403	321 997
Emprunts	0	0	0	0	0	0	0
Autres recettes	128 179	58 088	219 054	351 424	162 876	1 409 461	1 198 863
Total recettes réelles d'investissement	175 536	118 945	219 054	546 474	505 660	1 612 864	1 520 860

Sous-total dépenses d'équipement	388 018	1 021 114	569 629	2 250 459	1 272 499	3 376 725	4 658 805
Autres investissements hors PPI	450	950	23 021	5 269	9 319	0	0
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	204 702	200 543	202 293	204 079	203 117	207 766	209 667
Autres dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0	0
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0	0	0	0	0
Total dépenses réelles d'investissement	593 170	1 222 607	794 943	2 459 807	1 484 936	3 584 490	4 868 473

Fonds de roulement en début d'exercice	2 202 061	2 701 907	2 863 504	3 579 496	3 171 528	3 635 814	3 234 958
Résultat de l'exercice	499 846	161 597	715 992	- 461 887	464 285	- 400 856	- 2 528 261
Fonds de roulement en fin d'exercice	2 701 907	2 863 504	3 579 496	3 117 608	3 635 814	3 234 958	706 697

Capital Restant Dû cumulé au 01/01	2 671 796	2 467 095	2 266 551	2 064 258	1 860 180	1 654 277	1 446 511
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	2 467 095	2 266 551	2 064 258	1 860 180	1 654 277	1 446 511	1 236 844

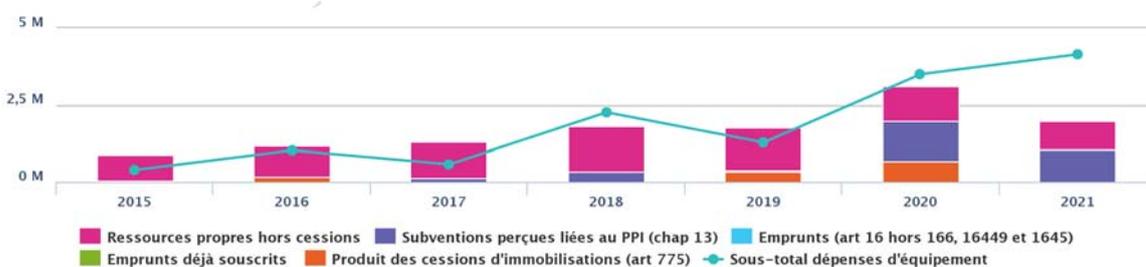
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021



Commentaires :

- Effet de ciseau en maîtrise
- Ratio de désendettement : 1.52 années sur la base du prévisionnel 2021

Financement de l'investissement communal



L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement correspond :

- ✓ à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses,
- ✓ à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

3. Programmation des investissements de la collectivité

Les priorités d'interventions de la commune s'inscrivent dans la continuité des exercices précédents :

- Amélioration du confort des usagers et prise en compte des nouveaux besoins ;
- Investissements en faveur de l'accessibilité ;
- Mises aux normes techniques et réglementaires ;
- Rénovations thermiques et énergétiques des bâtiments communaux
- Investissements permettant de dégager des économies futures en fonctionnement

3.1. Dossiers en cours

Libellé programme	Estimation TTC	Commentaires
Agenda d'accessibilité programmée	552 611 €	
Centre ville 2 ^{nde} phase	1 225 000 €	
Acquisition de défibrillateurs	4 500 €	
Gestion eaux pluviales rue d'Amiens	285 800 €	
Création de blocs sanitaires au groupe scolaire H. Bayard	105 439	
Réfection de l'église	1 532 000 €	

3.2. Projets en phase d'études

Libellé programme	Estimation TTC	Commentaires
Courts de tennis	82 000€	Cours / club house / entretien annuel
Système d'alarmes anti intrusion sur divers sites	4 800 €	
Eclairage Leds du Centre Jules Verne	7 000€	
Création d'un préau à l'école maternelle la Cerisaie	23 400 €	
Eclairage public : passage au leds	368 555 €	En quatre phases
Etude de sécurisation entrées de ville	20 000 €	
Création d'un espace de jeux extérieur	70 000 €	2 ^{nde} phase
Normalisation du local pétanque	36 000 €	Travaux en régie

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Travaux maison H. Bayard	150 000 €	
Acquisition de matériel « foires et marchés »	10 000€	
Travaux sur patrimoine communal	42 500 €	Patrimoine communal et culturel
Préemption dans le cadre du centre ville 2 nd e phase	250 000 €	
Travaux sur bien préempté	400 000 €	Sur deux exercices
Etude de faisabilité rue d'Amiens	30 000 €	
Sécurisation de la route de Crèvecoeur	250 000 €	& reprise du réseau d'eau potable
Passage aux Leds de l'éclairage du gymnase G. Bourgeois	29 000 €	
Mise à niveau de la vidéoprotection	30 000 €	
Acquisition d'une balayeuse de voirie	143 000 €	Bio éthanol
Acquisition d'un véhicule de police municipale	30 000 €	Hybride ou électrique
Acquisition d'un minibus PMR	80 000 €	Aide 3 ^{ème} âge / CCAS / JO 2024
Renouvellement parc véhicules	60 000 €	Services techniques
Installation d'un WC public automatisé	40 000 €	

3.3. Programmation pluriannuelle

Libellé programme	Année de programmation	Montant estimatif annuel	Validé / à l'étude
Refection et entretien des chemins ruraux	2022 / 2026	10 000 €	Validé
Reprise des allées du cimetière	2021 / 2024	10 000 €	À l'étude
Travaux de performance énergétique des bâtiments communaux	2021 / 2026	140 000 €	À l'étude
Matériel pédagogique pour les écoles	2021 / 2026	3 000 €	Validé
Reprises de voiries et trottoirs	2021 / 2026	154 200€	Validé
Acquisition de matériels de voirie	2021 / 2023	33 700 €	À l'étude
Matériel informatique	2021 / 2023	20 000 €	À l'étude
Toiture des ateliers municipaux	2022 / 2024	26 400 €	À l'étude
Acquisition de petit matériel sportif	2021 / 2026	1 000 €	Validé
Extension / maintenance de la vidéoprotection	2021 / 2026	10 000 €	À l'étude

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Budgets annexes

3.4. M49 : eau & assainissement

3.4.1. Situation économique et financière

3.4.1.1. Structuration de la dette au 1^{er} janvier 2021 et projection

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	79 062,01	27,93%	3,80%
Variable	204 000,00	72,07%	0,00%
Ensemble des risques	283 062,01		1,06%

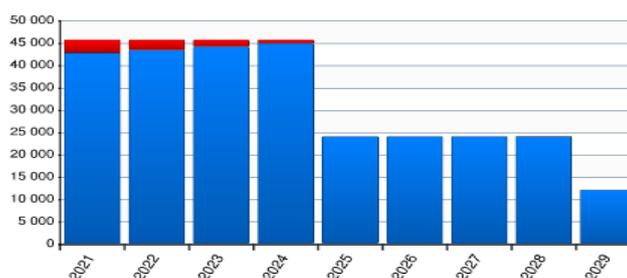
Dette par année

	2021	2022	2023	2024	2025	2030
Encours moyen	261 632,83 €	218 580,22 €	174 804,59 €	130 323,92 €	96 542,47 €	0,00 €
Capital payé sur la période	42 675,27 €	43 384,01 €	44 119,65 €	44 883,08 €	24 000,00 €	
Intérêts payés sur la période	3 000,47 €	2 291,73 €	1 556,09 €	792,53 €	0,00 €	
Taux moyen sur la période	1,00%	0,87%	0,66%	0,29%	-	-

Profil d'extinction de la dette

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2021	283 062,01 €	42 675,27 €	3 000,47 €	45 675,74 €	240 386,74 €
2022	240 386,74 €	43 384,01 €	2 291,73 €	45 675,74 €	197 002,73 €
2023	197 002,73 €	44 119,65 €	1 556,09 €	45 675,74 €	152 883,08 €
2024	152 883,08 €	44 883,08 €	825,19 €	45 708,27 €	108 000,00 €
2025	108 000,00 €	24 000,00 €	160,42 €	24 160,42 €	84 000,00 €
2026	84 000,00 €	24 000,00 €	236,79 €	24 236,79 €	60 000,00 €
2027	60 000,00 €	24 000,00 €	237,64 €	24 237,64 €	36 000,00 €
2028	36 000,00 €	24 000,00 €	163,70 €	24 163,70 €	12 000,00 €
2029	12 000,00 €	12 000,00 €	31,69 €	12 031,69 €	0,00 €
total		283 062,01 €	7 683,79 €	290 745,80 €	

Flux de remboursement



3.4.1.2. Rétrospective et prospective

	Rétrospective					Prospective	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produit des ventes et prestations	161 322	186 350	131 301	144 124	127 404	117 000	125 000
Dotations	436	189	32 228	27 508	28 086	28 000	129 000
Autres recettes d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0
Total des recettes réelles de fonctionnement	161 758	186 538	163 529	171 632	155 490	145 000	254 000

Charges à caractère général (chap 011)	47 717	47 928	63 783	46 454	53 117	70 000	185 000
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	15 502	15 626	15 627	9 773	9 838	10 000	10 000
Autres charges de gestion courante (chap 65)	0	238	0	0	0	0	0

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Intérêts de la dette (art 66111)	7 267	6 199	5 586	4 975	4 341	3 683	3 001
Autres dépenses de fonctionnement	89 596	29 679	29 736	- 394	30 224	29 641	29 658
Total des dépenses réelles de fonctionnement	160 081	99 670	114 732	60 808	97 520	113 224	227 659

Epargne de gestion	8 944	93 068	54 383	115 799	62 311	35 359	29 342
Intérêts de la dette	7 267	6 199	5 586	4 975	4 341	3 683	3 001
Epargne brute	1 677	86 869	48 797	110 825	57 970	31 676	26 341
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	38 935	39 502	40 271	41 781	43 984	44 612	45 324
Epargne nette	- 37 258	47 367	8 526	69 044	13 986	-12 936	-18 983

FCTVA (art 10222)	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts	3 611	18 000	31 373	0	0	0	150 000
Autres recettes	5 061	35 043	62 815	2 100	1 859	2 329	102 329
Total des recettes réelles d'investissement	8 672	53 043	94 188	2 100	1 859	2 329	252 329

Sous-total dépenses d'équipement	8 703	208 955	413	11 155	0	10 000	398 000
Autres investissements hors PPI	0	0	0	0	0	0	0
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	38 935	39 502	40 271	41 781	43 984	44 612	45 324
Autres dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0	0
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0	0	0	- 0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	47 638	248 457	40 684	52 936	43 984	54 612	443 324

Fonds de roulement en début d'exercice	199 084	161 795	53 249	155 552	215 541	231 385	181 598
Résultat de l'exercice	- 37 289	- 108 545	102 302	59 989	15 845	- 20 607	- 164 654
Fonds de roulement en fin d'exercice	161 795	53 249	155 552	215 541	231 385	181 598	45 944

Commentaires :

- *Potentiel recours à l'emprunt*
- *Absorption des contraintes « COVID » en 2020 ayant des répercussions en 2021 (traitement des boues, suivi agronomique, ...)*
- *Légère majoration du prix de l'eau afin de financer les investissements nécessaires*
- *Gestion budgétaire différenciée de l'eau et de l'assainissement*

3.4.2. Tableau de bord des tarifs

		Rétrospective					Prospective	
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total TTC abt compris	<i>pour 120 m³</i>	484,15 €	485,89 €	485,89 €	501,04 €	493,61 €	500,77 €	517,97 €
Variation		1,16%	0,36%	0,00%	3,12%	-1,48%	1,45%	3,44%
Prix théorique		4,03 €	4,05 €	4,05 €	4,18 €	4,11 €	4,17 €	4,32 €

La variation prévisionnelle du prix du mètre cube consommé est due à l'augmentation prévisionnelle de la part revenant aux délégataires conformément aux indices retenus dans le cadre des contrats de délégation de service public, et des revalorisations potentielles des taxes de l'Agence de l'Eau. Elle est également due, pour 2021, à la nécessité de faire réaliser des travaux impératifs notamment au niveau des rues de Crèvecoeur et du Général Frère.

Il est essentiel de noter que lorsque les travaux ne sont pas nécessaires, la commune n'augmente pas le prix de l'eau.

Les services proposés dans le cadre de la délégation sont les suivants :

- *Télérelevé individuel consultable via une application dédiée et gratuite*
- *Modélisation des réseaux (planification des travaux à prévoir)*
- *Sectorisation des réseaux (détection plus efficace des fuites par secteurs de Ville)*
- *Remplacement des branchements plomb (mise aux normes)*
- *Maintenance des hydrants (sécurité réseau défense incendie)*
- *Diagnostic permanent des réseaux d'assainissement*

3.5. Budget Énergies renouvelables

Budget entièrement autonome ; En 2020, cette ressource a permis de financer :

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

- Les contrats de maintenance des vmc double flux (Ecole du Chat Perché, Centre Jules Verne, ..)
- Le remplacement des onduleurs défectueux
- La dépose / repose de la toiture à l'école maternelle le Chat Perché

Rappel : chaque année, des provisions sont constituées afin d'anticiper les travaux d'entretien et de remplacement des modules photovoltaïques. Ces provisions ont été partiellement utilisées en 2020 pour les travaux vus en préambule.

4. Perspectives locales globales 2021

Les lignes directrices du budget 2021 qui sera soumis au vote du Conseil municipal en décembre 2020, ne diffèrent pas de l'année 2020, dans la mesure où cette gestion a fait ses preuves et permet l'articulation de nombreux projets autour des orientations principales suivantes :

1. **En matière financière** : impératif de maintien d'un fonds de roulement supérieur ou égal à 800 K€
2. **En matière fiscale** : maîtrise de la fiscalité par la stabilisation des taux communaux
3. **Fonctionnement** : maîtrise de l'organisation des services proposés à la population par l'évolution contenue des dépenses de fonctionnement, maintien des concours au tissu associatif et scolaire, maintenance patrimoniale efficiente.
4. **Investissement** : poursuite des projets structurants tels que le renforcement de l'attractivité du centre-ville (2^{de} phase), l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite, performance énergétique des bâtiments communaux, équipements des services visant à l'efficacité des services rendus à la population (salubrité publique, aspect visuel positif, voiries adaptées, manifestation à « esprit de village »), développement de l'offre de logements locatifs en vue de cessions, aménagement de sécurité sur voiries communales
3. **Endettement** : aucun nouvel emprunt en 2021 sur le budget général

4.1. Le budget de fonctionnement 2021

4.1.1. Orientations des recettes

- Pas de fiscalité supplémentaire (hors évolution naturelle des bases)
- Augmentation du prix de la distribution d'eau potable
- Optimisation des loyers perçus au titre de l'occupation des biens communaux

4.1.2. Orientation des dépenses

- Poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement par le cadrage des charges à caractère général
- Pas de recours à l'emprunt
- Introduire la notion fondamentale « développement durable » dans les actions de la commune
- Persevérer dans l'effort consenti en faveur des écoles afin de fonctionner dans les meilleures conditions
- Permettre aux associations de passer le cap « COVID » et d'obtenir les moyens de leur développement

4.2. Le budget d'investissement 2021

Les investissements à venir en 2021 seront orientés afin de provoquer le retour de l'attractivité de la ville et plus particulièrement de son centre. Cela devra correspondre aux besoins de la population et permettre une constante amélioration des conditions de vie ; dans ce cadre global, l'obtention des financements sera la condition sine qua non à la réalisation des différents projets. La commune souhaite également avoir un regard pluriannuel et une constante recherche de performance dans ses achats et dans ses réalisations (économies d'énergies).

5. Les orientations budgétaires 2021 par politique publique

5.1. Sport, culture, vie associative

- Organisation de mini stages sportifs, de manifestations fédératrices (Arcathlon, patinoire, APPN)
- Programmation des fêtes et cérémonies (Père Noël, marché de Noël, élèves et sportifs méritants, Mamies roulantes, foire Ste Catherine, ...)
- Aides en faveur des associations relevant de l'intérêt général « local »
- Développement de la programmation culturelle (Théâtrale et musicale)
- Partenariat avec la médiathèque départementale de l'Oise
- Partenariat avec le service culturel communautaire
- Programme d'acquisition de livres à emprunter
- Préparation du programme « Terre de Jeux » dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

5.2. Solidarité, Handicap, lutte contre la précarité, actions en faveur des personnes âgées

- Poursuite de l'action solidarité à domicile en faveur des personnes âgées et présence forte du CCAS, de l'ACCPA et du Centre socioculturel en faveur des populations en difficultés ou à risques.
- Soutien en faveur des associations entretenant le lien social (ACCPA, Restos du Cœur, Centre Social, Vestiaire, Jardins Familiaux, Emmaüs)
- Renforcement des relations intergénérationnelles par le biais de l'ACI (Action convivialité intergénérationnelle) et des actions in et hors les murs de la médiathèque
- Suite et fin des travaux d'accès complet des bâtiments publics communaux aux personnes à mobilité réduite
- Acquisition d'un véhicule de transport pour personnes à mobilité réduites afin de favoriser l'inclusion dans les dispositifs existants (repas, rencontres, animations) et l'éventualité des besoins pour des athlètes paralympiques dans le cadre du projet « Terre de Jeux »

5.3. Logement

- En partenariat avec Oise Habitat, pose de la première pierre du programme de logements en locatif et en beguinage rue de Paris
- Développement de l'offre de terrains constructibles

5.4. Voiries, espaces verts, patrimoine

- Poursuite de la restructuration des chemins ruraux, nettoyage des accotements
- Seconde phase d'aménagement du centre-ville : fin d'étude et début des travaux
- Rénovation de l'église, 1^{ère} et 2^{nde} tranche
- Rénovation de certains réseaux de distribution d'eau potable : rue de Crèvecoeur, et étude de l'avenue du Général Frère
- Mise en place d'un process pluriannuel de reprise des tombes en état d'abandon et création d'un « parcours » d'identification des monuments dits remarquables.
- Programmation pluriannuelle de l'accessibilité des voiries et trottoirs
- Travaux de mise en sécurité d'entrée de ville rue de Crèvecoeur
- Plantation d'arbres à essences régionales dans les espaces communaux publics en relation avec le Conseil Régional des Hauts de France (appel à projets)
- Rétrocession de voirie quartier du Bel Air
- Rétrocession des espaces verts, des voiries et des trottoirs du quartier des arbres

5.5. Développement économique

- Coordination avec la CCOP pour le développement des zones artisanales et industrielles,
- Suivi de l'appel à projet de la BNF (Bibliothèque Nationale de France)
- Favoriser le développement du tissu commercial d'hyper centre

5.6. Développement durable

- Mise en place des mesures agro-environnementales pour la protection du captage d'eau potable déclaré « à protéger » au titre du Grenelle de l'environnement (captage prioritaire)
- Gestion de la zone humide dans le cadre de la compétence GEMAPI communautaire
- Travaux de déconnexions des surfaces actives rue d'Amiens (captage des eaux claires parasites et création de zone d'infiltrations place du Jeu de Paume), après nouvelles prise de mesures.
- Application des conséquences tirées du diagnostic des bâtiments par le SE60 par la mise en place d'une programmation pluriannuelle d'investissement en direction du patrimoine communal
- Renouvellement partiel du parc de véhicules diesel

5.7. Sécurité

- Équipement des ERP (notamment écoles) en défibrillateurs
- Renforcement du système de vidéoprotection urbaine et installation de nouvelles caméras
- Evaluation de l'opération « voisins vigilants »
- Renforcement de l'ilôtage
- Création d'un gardiennage équestre (optionnel)

5.8. Emploi et formation

- Poursuite de l'action en direction des publics aidés (prise en charge et formation)
- Poursuite des actions Pass permis, Action Convivialité Intergénérationnelle, Argent de Poche, Boussole des Jeunes en relation avec l'ACCPA, le CCAS et le centre socioculturel.

« Ce budget 2021 se donne comme objectif la réalisation de nombreux projets que la collectivité porte en vue d'offrir aux Brituliennes et aux Brituliens des équipements accessibles, à même de répondre à leurs besoins et respectueux de l'environnement.

Pour cela, la commune peut s'appuyer sur une situation financière saine construite autour d'une gestion rigoureuse de la dépense publique locale ».